

**Position du Comité d'Experts Spécialisé  
en « Nutrition humaine » de l'Afssa  
adoptée le 29 avril 2004**

Le comité d'experts spécialisés Nutrition Humaine de l'Afssa réuni le 29 avril s'est félicité du vote par l'Assemblée Nationale, le 8 avril dernier, dans le cadre du débat sur la loi de santé publique, d'un article interdisant les distributeurs de boissons sucrées et de confiseries dans les lycées et collèges.

Il souhaite que cette mesure soit étendue aux produits manufacturés riches en sucres et/ou graisses et/ou sel.

La présence d'une offre de produits sans véritable intérêt nutritionnel et pouvant conduire à des modes de consommations de type grignotage dans les établissements scolaires apparaît en effet en totale contradiction avec les objectifs affichés depuis 3 ans par les pouvoirs publics dans le cadre du Programme National Nutrition Santé et avec la lutte contre l'épidémie d'obésité qui touche la France et l'Europe. L'interdiction des distributeurs figurait d'ailleurs au nombre des recommandations du rapport du Haut Comité de Santé Publique «pour une politique nutritionnelle de santé publique en France » de juin 2000 à l'origine du PNNS.

Au delà de l'interdiction des distributeurs, le comité recommande qu'une information nutritionnelle soit développée dans les établissements scolaires en s'appuyant sur des supports qui ne soient pas nécessairement fournis par l'industrie agroalimentaire. Des guides de nutrition destinés aux enfants et aux adolescents ont été élaborés par un groupe de travail de l'Afssa. Ils seront diffusés par le ministère de la Santé et l'Inpes à partir de la rentrée prochaine et pourront servir de support à cette information nutritionnelle.

Cette mesure va dans le sens de la position commune adoptée en matière de nutrition par l'ensemble des agences européennes réunies par l'Afssa en janvier 2004.

Par ailleurs, le comité souhaite que soient également poursuivies les discussions engagées sur la limitation de la publicité télévisuelle concernant les produits alimentaires et ciblant plus particulièrement les enfants et les adolescents.